

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du Mercredi 1^{er} octobre 2014**

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Eric LAFAURIE, Jean-Paul CAMPASTIE, Jocelyne AUDRAN MAURY, Hervé CLEDEL, Lionel CHABREYRIE, Laurence GOURSAT et Jean DELVERT.

Absente excusée : Isabelle GRISET (pouvoir à Jean-Philippe PAGEOT).

Absents : Patrick LAVILLE, Nicole CREMOUX.

8 membres sont présents représentant 9 voix (rappel du pouvoir de Mme I. GRISET à Jean-Philippe PAGEOT).

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Laurence GOURSAT donne lecture du compte rendu de la séance du 27 août 2014, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Délibérations :

1/ décision modificative n°2014 01 pour écritures comptables relatives au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (budget principal)

2/ plan de financement pour la nouvelle porte de l'église

3/ indemnités de conseil au comptable public M. le Receveur Municipal

4/ approbation de la nomination des titulaires et suppléants membres de la Commission communale des impôts directs par la direction départementales des finances publiques du Lot

5/ motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural

Questions diverses :

- point sur les travaux de réfection de l'appartement de l'école
- point abonnements téléphoniques
- point sur la réunion des associations
- point sur la demande de salle de Quercy Généalogie pour réunion mensuelle
- étude devis coupe arbres (sapin pomié et ormeaux église)

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1 / Délibération : Décision modificative n°2014 01 pour écritures comptables relatives au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (budget principal)

M. le Maire présente au conseil les documents reçus émanant de la préfecture du Lot et concernant la répartition des attributions et/ou compensations sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Martel du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Les écritures comptables relatives au FPIC inscrites au budget primitif 2014 sont d'un montant de 250 euros. Le montant actualisé est de 621 euros. Il convient de procéder au réajustement des comptes selon ces éléments pour un montant de 371 euros.

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces réajustements de crédits.

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
	Fonds péréquation ress. interco.,commun.		371.00
	Taxes foncières et d'habitation	371.00	
TOTAL :		371.00	371.00

Délibération approuvée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

2/ Délibération : Plan de financement pour la nouvelle porte de l'église

Suite aux débats des dernières séances il a été convenu qu'après diverses réparations momentanées et de fortune pour les dégradations dues aux aléas météorologiques et à l'âge, la porte actuelle datant de la fin du XIX^{ème} siècle, est soumise à changement.

Le conseil a exprimé son souhait de restaurer et entretenir les bâtiments et autres patrimoines de la commune afin que les générations à venir, plus ou moins lointaines, disposent en héritage de biens conservés.

Plusieurs devis ont été étudiés par le conseil municipal lors de sa séance du 27 août dernier. Celui de l'entreprise MENARD a été retenu pour un coût de 3 780€ HT soit 4 536€ TTC.

Toutefois cette église n'étant pas un monument classé, les aides financières envisageables sont infiniment réduites de par l'objet de la dépense. Une demande de dotation parlementaire a été transmise à M. Jean LAUNAY, Député du Lot

Monsieur le maire propose aux membres de l'assemblée d'établir un plan de financement comme suit :

DEPENSES	RECETTES
coût travaux estimé 3 780 € HT	financement propre mairie 2 780 € (73.55%)
	subvention parlementaire 1 000€ (26.45%)

Délibération approuvée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

3/ Délibération : Indemnités de conseil au comptable public M. le Receveur Municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le décret 82.979 du 19 novembre 1982, l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 ainsi que les arrêtés ministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 fixent les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions des Receveurs des communes et établissements publics.

Le Conseil Municipal, considérant les services rendus par Monsieur le Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Martel en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune de BALADOU, suggère de lui allouer pour l'exercice budgétaire 2014 une indemnité de 355.96 euros (trois cent cinquante cinq euros et quatre vingt seize cents).

Cette indemnité est calculée à partir de la moyenne des dépenses réelles des exercices 2011, 2012 et 2013 des différents budgets communaux (principal et annexes). Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014 à l'article 6225 tels que votés lors du conseil municipal le 23 avril 2014 .

Délibération approuvée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

4/ Délibération : Approbation de la nomination des titulaires et suppléants membres de la commission communale des impôts directs par la Direction Départementale des Finances Publiques du Lot.

Monsieur le Maire expose au conseil que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante en mars dernier cette instance communale devait être renouvelée également. Les missions de ces commissaires sont présentées ainsi que leurs conditions d'éligibilité.

Ont donc été désignés par la DDFIP du Lot d'après une liste de personnes proposées à ces fonctions :

Titulaires

Commune

GAUCHER Michel
PUGNET Christelle
VACHER Sophie
SCLAFER David
GOURSAT Mireille

Extérieur commune

BOUYSSOU Hervé

Suppléants

LAVAL Jean-François
DUVERNET Guy
DANDURAND Robert
LEYMARIE Marie-Agnès
LEYMERIGIE Martine

CHABREYROUX Jean-Pierre

Les personnes présélectionnées à cette nomination étaient :

Titulaires

GAUCHER Michel
PINSAC Dominique
LABORIE Thierry
PUGNET Christelle
GOURSAT Eric
VACHER Sophie
SCLAFER David
GOURSAT Mireille
DELBONNEL Patrick
JOURDE Philippe
BOUCART Rodolphe
BOUYSSOU Hervé

Suppléants

GOURSART Gérard
LAVAL Jean-François
DUVERNET Guy
REVEILHAC Serge
DANDURAND Robert
GRISSET Lionel
LEYMARIE Marie-Agnès
TEIXERA José
LEYMERGIE Martine
CHARAZAC Pascal
BERGE Michel
CHABREYROUX Jean-Pierre

Le conseil est appelé à approuver ces nominations.

Délibération approuvée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

5/ Motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural

Monsieur le Maire expose au conseil l'avenir qui se dessine pour les écoles rurales.

En ce sens il propose aux conseillers d'émettre une motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural.

Le conseil décide dès lors d'interpeller les pouvoirs publics sur ce sujet.

Considérant qu'il est indispensable de préserver une école de proximité, garante d'un enseignement de qualité,

Considérant que l'école représente en milieu rural un lieu d'échanges entre générations, source de lien social,

Considérant que l'école est dans nos villages source de fréquentation des commerces et des services locaux,

Considérant que l'école est un des éléments importants dans le choix du lieu de vie des familles,

Considérant que l'école permet à la collectivité de créer ou pérenniser des emplois de personnels locaux,

Le conseil manifeste son inquiétude sur le nouveau maillage du territoire scolaire lotois qui, en supprimant des regroupements pédagogiques intercommunaux fonctionnels efficaces et viables, aura pour conséquence la fermeture à court terme des écoles rurales de proximité au profit de centres scolaires de plus grandes dimensions.

Le conseil craint par ces regroupements de grande ampleur un enseignement avec un suivi de chaque élève et une attention personnalisée aux difficultés réduits à néant ainsi que des classes surchargées favorisant l'échec scolaire.

Le conseil s'interroge également sur le coût financier de ces accueils extra communaux qui sera à charge de la commune.

Le conseil souhaite par ailleurs que les pouvoirs décisionnels sur ce sujet se remémorent et respectent la loi du 08 juillet 2013 n°2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république codifiée dans le Code de l'Éducation :

- Article L111-1 : « L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. (...) Elle a pour but de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, et de permettre de façon générale aux élèves en difficulté, quelle qu'en soit l'origine, en particulier de santé, de bénéficier d'actions de soutien individualisé. »
- Article L 321-4 : « Dans les écoles, des aménagements particuliers et des actions de soutien sont prévus au profit des élèves qui éprouvent des difficultés, notamment les élèves atteints de troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit, telle la dyslexie. Lorsque ces difficultés sont graves et permanentes, les élèves reçoivent un enseignement adapté. »
- Des aménagements appropriés sont prévus au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières, afin de leur permettre de développer pleinement leurs potentialités. La scolarité peut être accélérée en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève. (...) »

Annexe de la loi du 08 juillet 2013 :* « La refondation de l'école de la République : objectifs et moyens

- La refondation de l'école de la République nécessite de définir des orientations selon une stratégie d'ensemble qui porte sur les différentes composantes du système éducatif. Les différentes orientations concourent aux objectifs pédagogiques assignés par la nation à son école :— réinvestir dans les moyens humains (..)
- — donner la priorité à l'école primaire, qui est le moment de la scolarité où se construisent les apprentissages fondamentaux, afin de prévenir les échecs scolaires ;
- — faire évoluer les politiques de réussite éducative comme l'éducation prioritaire, l'aide aux enfants en difficulté et les dispositifs de lutte contre le décrochage pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales. L'égalité des territoires passe par une affectation prioritaire des moyens attribués en faveur des territoires en difficulté pour permettre un rééquilibrage ;
- — permettre et améliorer l'accès des élèves en situation de handicap à une scolarité ordinaire ;
- — améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violence et d'insécurité ;
- (...)

Affecter des moyens humains au service des priorités de la refondation sur la durée de la législature :

- Après des années de réduction des emplois, la refondation de l'école consiste d'abord à réinvestir dans les moyens humains qui sont mis à son service. Il est ainsi programmé la création de 60 000 emplois dans l'enseignement sur la durée de la législature.
- (...)

Enfin, les évolutions démographiques attendues nécessitent de mobiliser 4 000 postes supplémentaires dans le premier degré, qui serviront également à procéder à des rééquilibrages territoriaux et à améliorer le remplacement dans les zones ayant le plus souffert des suppressions d'emplois décidées ces cinq dernières années. (...°) ».

Après en avoir débattu le conseil :

- demande à l'Etat de prendre en considération les arguments ci-dessus énoncés
- souhaite dès lors attirer l'attention des populations et des instances de décision sur la fragilisation des territoires ruraux qui ne manquera pas de se produire en cas de disparition des écoles publiques rurales ;
- réaffirme son attachement à ces écoles et soutient le maintien de ces structures de proximité, aujourd'hui viables et vivantes, dont la suppression porterait atteinte à la qualité de vie et aux services publics en milieu rural.

Motion approuvée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

Questions diverses :

- point sur les travaux de réfection de l'appartement de l'école

Travaux faits par Francis à l'aide d'une personne via un contrat de prestation de service autoentrepreneur pour un montant de 500€ pour 50 heures de travail. Restent à ajouter les frais de fournitures (peinture, colle, toile de verre, etc). La peinture des murs est terminée depuis quelques jours. Francis en est aux plinthes et portes. Le locataire rentre dans les lieux vendredi 03 octobre.

- point abonnements téléphoniques

Contrats revus avec Orange pour les 3 points de connexion :

* bibliothèque : les besoins étant limités en terme d'heures d'utilisation et de fréquentation, le contrat passe de 74€ HT/mois à 40€HT/mois. Le nouveau contrat prévoit les appels illimités vers fixes nationaux et internet ainsi que la location de livebox.

* école et mairie : besoins différents de la bibliothèque donc des contrats plus adaptés.

Téléphone illimité fixes et mobiles, livebox et internet pour ces 2 points.

Le précédent abonnement était à 62€ HT/mois pour chaque site, il fallait y ajouter les dépassements pour appels vers mobiles. A présent la facture mensuelle sera de 106€ HT/mois durant 36 mois puis à la fin du privilège sera de 131€HT/mois.

Les transferts vont s'effectuer courant octobre.

- point sur la réunion des associations

Le vendredi 26 septembre, quatre associations ont répondu à l'invitation de la mairie pour la mise en place des dates de manifestations 2014 et 2015 débouchant sur une réservation de la salle des fêtes. Des dates se chevauchant, certains n'ont pas hésité à modifier des dates de manifestation. Un point a été fait sur les besoins : le problème reste posé sur l'ouverture ou pas de la réserve du matériel de cuisine et sur le nettoyage général de la salle (cuisine et salle).

Peut être qu'un réaménagement de la cuisine s'impose.

- point sur la demande de salle de Quercy Généalogie pour réunion mensuelle

Le Maire a rencontré le responsable de l'antenne lotoise de Généalogie en Corrèze. Ils ont accepté la proposition faite de la location de la salle de réunion à l'étage de la bibliothèque à 120€ l'année pour des séances de 2h une fois par mois. La première réunion se tiendra le vendredi 10 octobre prochain de 18h à 20h.

- étude devis coupe arbres (sapin pomié et ormeaux église)

Un devis est établi pour une somme de 1200€ pour l'enlèvement d'arbres secs menaçant des bâtiments ou la voie publique. Ce devis est accepté.

- arrêté sur transfert des pouvoirs de police du maire au président de l'EPCI

Cet arrêté refuse un tel transfert.

- panneaux de signalisation à Bazalque :

Les panneaux « céder le passage » au niveau du carrefour situé au surpresseur de Bazalque ont disparu. Compte tenu de la dangerosité de ce carrefour, deux stops seront envisagés au niveau de la route Baladou/Chavane.

- radars pédagogiques :

Le Conseil Général nous reversera une allocation 2.371,92 euros au titre des dotations d'amendes de police.

- étagères livres bibliothèque :

Des étagères sont nécessaires pour le rangement de livres à la bibliothèque.

- conseil jeunes :

On est en attente d'une réunion à Gignac d'un tel conseil afin d'y amener les jeunes de Baladou.

- motion personnelle des conseillers :

Les conseillers sont d'accord pour signer une motion à titre personnel dans le cadre de la sauvegarde des écoles en milieu rural.

- convention ASA du Pigeon :

La convention est en cours de mise en rédaction. Il reste le cadre juridique à mettre en place.

- Point sur les travaux du multiservice après presque un an de travaux :

Le point a été fait sur quelques désordres : carrelage, une fissure du bois au niveau du bar.

- extincteurs à la bibliothèque :

Il n'y a actuellement pas d'extincteurs, alors que la règlementation l'impose. Un devis a été reçu pour 372.60 ttc pour trois extincteurs.

- contrat d'entretien de la chaudière du multiservice:

On a reçu un devis de l'entreprise Lemaire pour 567TTC pour l'entretien de la chaudière. Un second devis sera demandé.

- matériel pour la cantine:

Il reste seulement des tabliers à acheter.

- compromis de vente du terrain des bourrières:

Le dossier est en cours et nous sommes en attente de la suite de la procédure de vente.

- enfouissement des réseaux EDF:

La charge pour la commune sera de l'ordre de 70.000 à 75.000€. Ces montants seront à définir de façon plus précise. La vente du terrain pourra autofinancer en partie cet investissement.

- Pomié :

Certains habitants de Pomié ne souhaitent plus utiliser un chemin communal à cause de chiens qui aboient méchamment. Un courrier sera adressé au propriétaire.

Par ailleurs, certains véhicules passent à une vitesse excessive sur la route qui passe derrière chez Mr et Mme Tressens. Un cordon sera installé en travers de la route, dans le sens Le Roucaillou/Pomié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 23h 05mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

Le Maire
Jean-Philippe PAGEOT

